



L'Association Actuarielle Internationale publie la NIPA 7 portant sur les « estimations actuelles » et d'autres questions relatives aux normes de l'AICA sur le capital des sociétés d'assurance

L'Association Actuarielle internationale (AAI) est heureuse d'annoncer la publication de la Norme internationale de pratique actuarielle 7 (NIPA 7) sur les « estimations actuelles » et d'autres questions relatives aux normes de l'AICA sur le capital des sociétés d'assurance.

Cette norme modèle a été adoptée par le Conseil de l'AAI lors de sa réunion tenue à Sydney, en Australie, le 27 mai 2023. La NIPA 7 renferme des conseils destinés aux actuaires qui offrent des services actuariels en rapport avec la norme de capital des sociétés d'assurances (NCSA) publiée par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). La version 2.0 de la NCSA pour la période de suivi a été publiée par l'AICA le 14 novembre 2019. Cette période prendra fin en 2024, au moment où une version définitive de la Norme devrait être publiée.

L'AAI prévoit que la NIPA 7 :

- Facilitera la convergence des normes de pratique actuarielle relatives à la NCSA;
- Raffermera la confiance du public à l'égard des services actuariels fournis en rapport avec la NCSA;
- Démontrera l'engagement de l'AAI à appuyer les travaux de l'AICA en vue d'atteindre des normes de capital comparables de grande qualité.

Les NIPA sont des normes modèles que les organismes de normalisation actuarielle peuvent adopter s'ils le jugent à-propos et qui, essentiellement, ne lient aucun actuaire. L'AAI encourage ces organismes à étudier ces normes et à envisager d'appliquer l'une des mesures suivantes sur leur territoire :

- Adopter les NIPA comme des normes en ne modifiant que les notes de rédaction;
- Adapter les NIPA en revoyant leur libellé dans la mesure où ils le jugent nécessaire tout en veillant à ce que la norme ou l'ensemble de normes qui en découlera soit sensiblement conforme aux NIPA;
- Approuver les NIPA en déclarant qu'elles peuvent être utilisées dans certaines situations bien définies;
- Modifier les normes en vigueur pour qu'elles soient compatibles, dans l'ensemble, avec les NIPA;
- Confirmer que les normes en vigueur sont déjà compatibles, dans l'ensemble, avec les NIPA.

Cette nouvelle NIPA s'inscrit directement dans l'objectif stratégique de l'AAI qui consiste à promouvoir l'élaboration et la publication de normes actuarielles dans les pays représentés par toutes les associations membres titulaires.

La norme modèle et le glossaire à jour peuvent être consultés sur le site Web de l'AAI, à la rubrique [Publications/NIPA](#). Pour toute question concernant les NIPA et pour obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le [directeur des activités techniques](#), au Secrétariat de l'AAI.

Pour en savoir plus sur les travaux de l'AAI, veuillez communiquer avec le [Secrétariat](#).

L'Association Actuarielle Internationale est le regroupement international des associations professionnelles d'actuaire et comporte plusieurs sections spécialisées selon les intérêts individuels des actuaire. Fondée en 1895, l'AAI existe pour promouvoir le développement d'une profession reconnue mondialement comme possédant les compétences techniques et la fiabilité nécessaires pour bien servir l'intérêt public. L'AAI comprend 74 associations Membres Titulaires, représentant 98 pourcent de tous les actuaire pleinement qualifiés dans le monde, et 26 associations Membres Associés

International Actuarial Association | Association Actuarielle Internationale

99 Metcalfe Suite 1203 Ottawa, ON K1P 6L7 Canada

Tel: 1-613-236-0886 | Fax: 1-613-236-1386

secretariat@actuaries.org | www.actuaries.org

